



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 11/09/2020

### **Élection des membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de schéma de cohérence territoriale, de plan local d'urbanisme et de carte communale**

L'élection des six élus communaux et de leurs suppléants membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de schéma de cohérence territoriale, de plan local d'urbanisme et de carte communale se déroulera par correspondance du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 2020.

Sont éligibles les élus communaux représentant au moins cinq communes différentes.

Sont électeurs l'ensemble des maires du département et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de schéma de cohérence territoriale et de plan local d'urbanisme.

Les listes de candidats doivent être déposées ou adressées par voie postale à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence entre le lundi 14 septembre 2020 et le vendredi 18 septembre 2020 à 12 h 00.

La commission de conciliation en matière d'élaboration de schéma de cohérence territoriale, de plan local d'urbanisme et de carte communale est chargée, à titre principal, de rechercher un accord entre l'autorité compétente pour élaborer le schéma de cohérence territoriale, le plan local d'urbanisme ou la carte communale et les autres personnes associées à cette élaboration ou de formuler en tant que de besoin des propositions alternatives.

### **Service de la communication et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10  
04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex